



Territoire : CA Grand Poitiers
 Population : 187 738 habitants (RP 2014, population municipale au 1er janvier 2017)
 Département : Vienne
 Année référence : 2013

Cette fiche territoriale présente des données de synthèse sur la consommation énergétique et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) pour le secteur résidentiel. L'AREC est en capacité de fournir, pour les autres secteurs (tertiaire, industriel, agricole...) des fiches territoriales de synthèse ainsi que des analyses de données détaillées.

Comparaison aux échelons territoriaux



Sauf précision, les consommations énergétiques sont présentées en GWh, en énergie finale et en données normalisées. Les émissions de GES sont présentées en t éq CO₂ et en méthode indirecte.

Données générales

Le parc résidentiel compte 91 219 résidences principales, soit 11% du parc résidentiel régional. 57% des résidences principales sont des maisons individuelles.

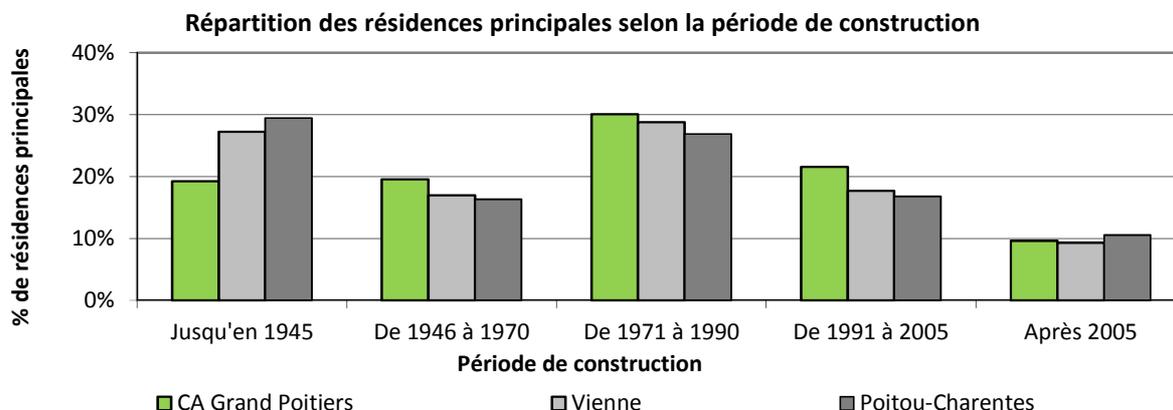
Ce parc de logements consomme 1 537 GWh, soit 10 % de la consommation de l'ex région Poitou-Charentes et émet 219 t éq CO₂, soit 12 % des émissions du parc résidentiel de l'ex région Poitou-Charentes.

	CA Grand Poitiers	Vienne	Poitou-Charentes
Nombre de logements	92 769	206 749	926 316
Nombre de résidences principales	91 219	195 982	809 771
dont occupées propriétaire	44 507	121 386	532 089
Part du territoire	/	47%	11%
dont maisons individuelles	52 055	146 608	651 694
dont appartements	39 164	49 374	158 076
Nombre logements sociaux	14 169	22 185	71 994
Surface totale résidences principales (en m ²)	7 463 703	17 800 303	77 160 882
Surface moyenne maisons individuelles (en m ²) des résidences principales	104	103	105
Surface moyenne appartements (en m ²) des résidences principales	52	54	57
Consommation totale (en GWh)	1 537	3 451	14 974
Dont résidences principales	1 534	3 434	14 807
Consommation moyenne résidence principale (MWh)	16,82	17,52	18,29
Part du territoire	/	45%	10%
Objectif SRCAE 2020	1 229	2 761	11 979
Emissions totales GES (en kt éq CO ₂)	219	434	1 810
Dont GES résidences principales (en kt éq CO ₂)	219	433	1 794
Emissions moyennes résidence principale kg éq CO ₂	2 396,83	2 206,97	2 215
Part du territoire	/	50%	12%
Objectif SRCAE 2020	153 à 175	304 à 347	1 267 à 1 448



Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de l'ancienne région Poitou-Charentes fixe comme objectifs une réduction de la consommation énergétique finale de 20% et des émissions de GES tous secteurs confondus de 20 à 30% à l'horizon 2020. A l'horizon 2050, les objectifs de réduction sont de 38% pour la consommation énergétique et 75 à 80% pour les émissions de GES.

Sur le territoire, 39% du parc des résidences principales a été construit avant 1970.



Données détaillées

Traduction à l'échelle du territoire des objectifs du PREH

La traduction des objectifs du PREH (Programme de Rénovation Energétique de l'Habitat) présentée est issue de ratios au nombre de logements selon leur catégorie et selon des données moyennes provenant de sources nationales (estimation du nombre de réhabilitations annuelles, des ETP RGE - Reconnu Garant de l'Environnement) ou ex région Poitou-Charentes (coût moyen de réhabilitation, gain énergétique).



	CA Grand Poitiers	Poitou-Charentes
Nbr réhabilitation actuelle logements sociaux/an	216	1 081
Nbr réhabilitation actuelle logements privé/an	284	3 227
Nbr réhabilitation logements sociaux 2015-2020	2 425	12 161
Nbr réhabilitation logements privés 2015-2020	5 628	63 904
Nbr ETP RGE nécessaires/an	247	2 361
Chiffre d'affaire additionnel 2015-2020 millions €	91	904
Gain facture des ménages /an millions €	4,0	38
Gain énergétique GWh /an	53	592

Les 8 053 réhabilitations de logements induites par le PREH nécessiteront 247 équivalent temps plein RGE annuellement, pour un chiffre d'affaires additionnel de 91 millions d'euros. Pour les ménages, les travaux de réhabilitations permettront une économie globale annuelle de 4, millions d'euros, pour une économie d'énergie annuelle de 53 GWh.

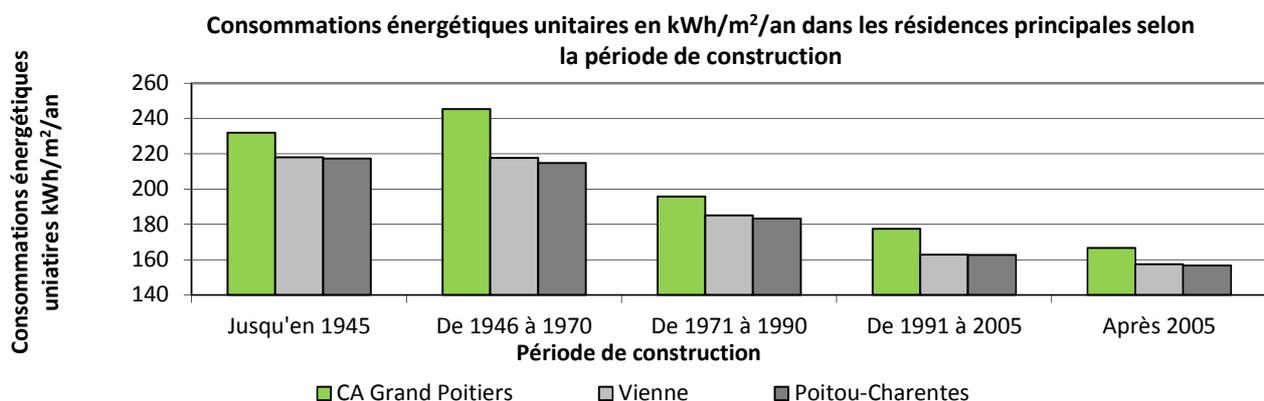
Consommation énergétique dans les résidences principales par usage

	Consommation d'énergie GWh	
Chauffage Global 	1 066	L'énergie est principalement utilisée pour l'usage chauffage avec 1066 GWh soit 69% de l'énergie consommée dans les résidences principales. La part des usages dans la consommation énergétique du secteur résidentiel est représentative de la répartition observée aux divers échelons territoriaux.
	69,5%	
Eau Chaude Sanitaire 	156	
	10,2%	
Cuisson 	89	
	5,8%	
Electricité Spécifique 	224	
	14,6%	

Consommation énergétique dans les résidences principales par période de construction

	Nombre de logements	Consommation énergétique GWh
<i>Jusqu'en 1945</i>	17 557	349
<i>De 1946 à 1970</i>	17 811	337
<i>De 1971 à 1990</i>	27 423	457
<i>De 1991 à 2005</i>	19 640	265
<i>Après 2005</i>	8 787	127

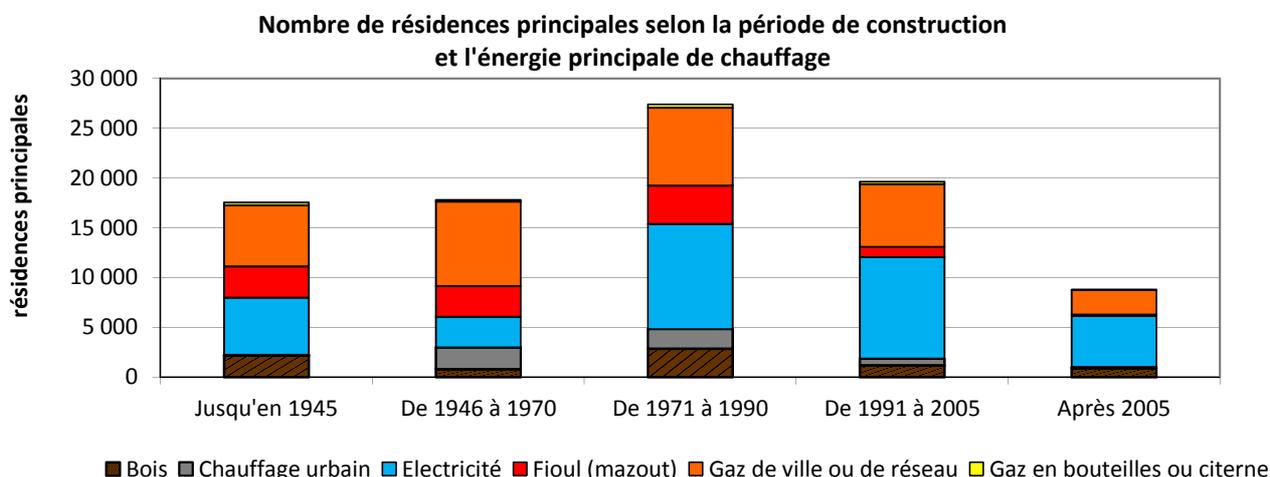
Un logement construit avant 1970 présente une consommation énergétique supérieure à un logement construit après 1970. Cet écart s'explique par l'évolution à la baisse de la consommation énergétique liée à l'usage chauffage, conséquence de la mise en place des réglementations thermiques à partir de 1975. Les autres usages (eau chaude sanitaire, cuisson et électricité spécifique) n'ont pas de différences marquées selon les périodes de construction. La répartition des logements selon leurs périodes de construction influe donc fortement sur la consommation énergétique du territoire.



Consommation d'énergie et émissions de GES dans les résidences principales

	Consommation énergétique GWh	Emissions de GES t éq CO ₂
<i>Bois</i>	262	1 149
<i>Chauffage urbain</i>	44	3 138
<i>Electricité</i>	500	47 668
<i>Fioul (mazout)</i>	153	45 636
<i>Gaz de ville ou de réseau</i>	549	113 980
<i>Gaz en bouteilles ou citerne</i>	26	7 066

Les énergies d'origine fossile (fioul et gaz) représentent 47,5% des consommations énergétiques du secteur résidentiel alors que la part de l'électricité est de 32,6%.



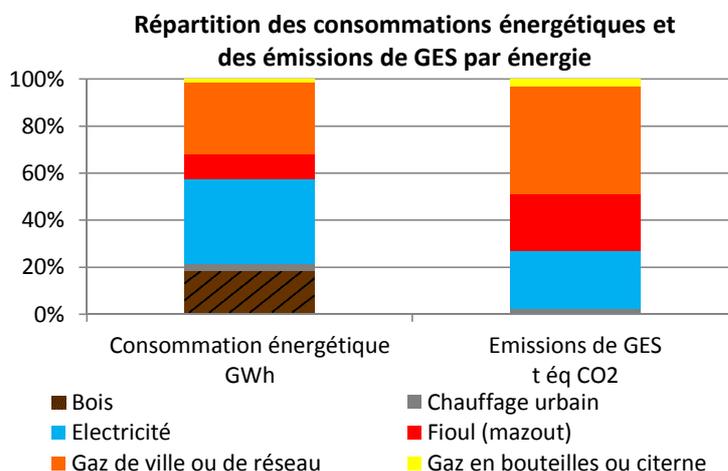
Deux profils se démarquent selon la période de construction :

- Le profil « avant 1970 » : le gaz de ville et l'électricité sont les énergies de chauffage les plus utilisées.
- Le profil « après 1970 » : l'électricité devient l'énergie de chauffage dominante.

Les données en ex région Poitou-Charentes de la répartition de l'énergie de chauffage sur la période de construction récente (après 2005) montrent une très forte domination de l'électricité, une remontée de la part bois au détriment du gaz et surtout du fioul qui a quasiment disparu des nouvelles constructions.

La mise en œuvre de la Règlementation Thermique (RT) 2012 au 1er janvier 2013 a à nouveau bouleversé le choix de l'énergie de chauffage principal pour les logements neufs. La RT impose en effet un maximum de consommation à 50 kWh/m²/an exprimée en énergie primaire, ce qui élimine de fait le recours à l'électricité.

Le graphique ci-contre présente la répartition des consommations énergétiques et des émissions énergétiques de GES par type d'énergie sur le territoire. Les énergies fossiles émettent plus d'émissions de GES que les énergies non fossiles (le fioul émet 40% de plus de GES que l'électricité pour l'usage chauffage).



Méthodologie



L'étude sectorielle s'appuie sur les données du Recensement de la Population (INSEE) 2013 qui collecte des informations sur tous les logements à l'échelon communal. Les informations du bâti (période de construction, énergie, type d'habitat, type de chauffage) permettent une reconstitution de la consommation énergétique de chaque logement. Cette consommation énergétique est corrigée du climat, afin de permettre un suivi des consommations sans tenir compte des aléas climatiques.

Le modèle considère une réhabilitation moyenne du parc mais ne prend pas en compte les projets locaux. Seules les résidences principales sont prises en compte dans ce diagnostic.

Données normalisées : les données sont corrigées du climat

Energie finale : l'énergie délivrée au consommateur, c'est-à-dire sans les pertes liées à la transformation, au transport et au stockage.

Méthode indirecte : les émissions de GES amont (production, distribution) et lors de la combustion sont prises en compte

GWh (gigawattheure) : énergie consommée pour faire fonctionner par exemple un appareil d'une puissance de 1 GW pendant 1 heure.

t eq CO2 (tonne équivalent dioxyde de carbone) : unité qui permet de considérer l'ensemble des GES (CO2, CH4, N2O, HFC, PFC, SF6..).

Electricité spécifique : électricité consommée par des appareils qui utilisent uniquement l'électricité comme source d'énergie (micro-ondes, ordinateur...).

SRCAE : le Schéma Régional Climat Air Energie est un document stratégique formulant les orientations de la région en matières de demande énergétique, réduction des GES, pollution de l'air, développement des énergies renouvelables...

Pour en savoir plus : oreges@arec-na.com

Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat

60 rue Jean Jaurès
CS 90452 – 86011 POITIERS Cedex
Tél : 05 49 30 31 57
Fax : 05 49 41 61 11

